

La Bolivie continuera à œuvrer en faveur d'une solution au différend maritime avec le Chili



La Paz, 2 octobre (RHC)- Des autorités de la Bolivie ont signalé que leur pays ne renoncera pas à son droit d'aspirer à une solution pacifique du différend maritime qui l'oppose au Chili depuis plus de cent ans, après que la Cour Internationale de Justice de la Haye ait signalé que le Chili n'est pas tenu de négocier avec la Bolivie un débouché sur le Pacifique pour ce dernier pays.

Quelques minutes avant le verdict, le président de la Bolivie, Evo Morales, avait déclaré à La Haye, que les deux pays et la région ont besoin de résoudre des thèmes en suspens et que son pays ne renoncera pas à sa revendication d'un débouché sur le Pacifique.

Pour sa part, le vice-président Alvaro García Linera, a cependant reconnu que dans les considérations de son verdict, cet organe international de justice de l'ONU recueille plusieurs arguments sur le bien-fondé de la revendication bolivienne dont celui qui signale que la Bolivie est née à la vie républicaine avec une frange côtière de plus de 400 kilomètres, arrachés au terme d'une invasion.

Par ailleurs, Maître Remiro Brotons, de l'Espagne, membre de l'équipe juridique de la Bolivie devant la Cour de la Haye, a nié que le verdict de cet organisme mette fin au dialogue ou que la négociation sur le

caractère méditerranéen de la Bolivie soit close.

Hier, la Cour Internationale de Justice de La Haye a adopté, par 12 voix contre 3, après 5 ans de délibérations, un verdict stipulant que le Chili n'a pas l'obligation de négocier avec la Bolivie la revendication d'un accès au Pacifique.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/172923-la-bolivie-continuera-a-oeuvrer-en-faveur-dune-solution-au-differend-maritime-avec-le-chili>



Radio Habana Cuba